

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 470 Subvention à l'association La Compagnie pour son action dans le 11e arrondissement.

M. François DAGNAUD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association La Compagnie, 4 rue Jarente (4e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e commission, et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros, au titre de 2012, pour les projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association La Compagnie, 4 rue Jarente (4e), pour le fonctionnement de ses ateliers (n° SIMPA 52201 / 2012-01613).

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 "Provision pour les subventions de fonctionnement au titre de la culture".